

Séance du 26 février 2024

Présents : Carlo DI ANTONIO, Bourgmestre - Président ;
Joris DURIGNEUX, Vincent LOISEAU, Sammy VAN HOORDE, Christine GRECO, Ariane CHRISTIAN, Echevins ;
Martine COQUELET, Présidente du Centre Public d'Action sociale ;
Eric MORELLE, ~~Pierre CARTON~~, Thomas DURANT, Marc COOLSAET, Fabian RUELLE, ~~Patrick POLI~~, Antoine CAUCHIES, Concetta CANNIZZARO-CANION, Marcel DE RAIJMAEKER, ~~Catia POMPILII~~, ~~Emilie RIODA~~, Virginie BOURLARD, Roméo DELCROIX, Alexy SAUTELET, Alain MIRAUX, Nathalie BERTRAND, Isabelle DELHAYE, Samuël NTEM NTEM II, Conseillers;
Carine NOUVELLE, Directrice Générale

Excusés : Monsieur Pierre Carton, Mesdames Emilie Rioda et Catia Pompilii

Absent : Monsieur Patrick Poli

Séance publique

OBJET : 504.3 - Motion « Dour, commune antifasciste »

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique en faveur du respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables : Déclaration universelle des droits humains, Convention européenne de sauvegarde des droits humains, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

Vu la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie ;

Vu la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale;

Vu la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination ;

Vu les dispositions du Code pénal punissant les délits de haine;

Vu la Charte de la Démocratie, renouvelée le 8 mai 2022 par les partis se présentant aux élections dans l'espace francophone;

Considérant que la montée de l'extrême droite dans le monde, en Europe et en Belgique est une réalité que nous ne pouvons nier et à laquelle nous devons faire face;

Considérant que les idées d'extrême droite, comme le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, le sexisme, l'homophobie, la division et la haine, l'autoritarisme, la remise en cause des droits et libertés, le rejet de la presse, la contestation de l'indépendance de la justice, etc., progressent et se banalisent au sein de la société, notamment à travers les réseaux sociaux;

Considérant que les partis d'extrême droite, en Flandre et ailleurs en Europe, constituent une force politique qui pèse et influence lourdement et dangereusement les débats publics;

Considérant que jusqu'à présent, le cordon sanitaire politique et médiatique a contribué à l'absence ou à la quasi-absence de partis, formations et mouvements d'extrême droite

significatifs dans l'espace politique francophone belge. Néanmoins, cette absence de poids au niveau électoral ne peut nous faire baisser notre vigilance quant à la capacité des idées d'extrême droite de percer au sein de notre société et de notre commune;

Considérant qu'historiquement l'agissement des mouvements d'extrême droite et leur politique a entraîné des conséquences catastrophiques sur la vie de millions de personnes;

Considérant que l'extrême droite violente est en recrudescence aujourd'hui et qu'elle tue, en attestent des récents attentats et attaques contre des personnes menés par l'extrême droite en France, en Italie, en Allemagne ou encore aux Etats-Unis. Il est urgent et indispensable d'empêcher toute tentative de restructuration et de développement de l'extrême droite, notamment en vue des élections de 2024;

Considérant que la commune de Dour a toujours été considérée comme une terre d'accueil, de tolérance et aussi d'immigration. Rappelons notamment les milliers de personnes venues travailler et faire vivre notre économie depuis 70 ans. Ensemble, habitants de notre commune, quels que soient nos origines, notre culture, nos croyances, notre genre, notre orientation sexuelle, notre classe sociale, nous formons une seule et même société;

Considérant que la commune de Dour est et doit rester un territoire où le vivre-ensemble est une réalité. Une commune où le racisme, le fascisme et la haine n'ont pas leur place. Une commune où chacun apporte sa pierre à l'édifice social commun;

Considérant que l'extrême droite n'a pas sa place au sein de notre commune;

DECIDE à l'unanimité des suffrages:

Article 1er - Empêcher par tous les moyens légaux la diffusion de propos et d'idées incitant à la haine, à la discrimination, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'homophobie, ouvertement fascistes et xénophobes, sur le territoire de la commune de Dour.

Art. 2 - Inviter les services compétents à prendre en considération tous les signaux d'incitation à la haine, à la discrimination, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'homophobie, et à engager, tout en respectant le cadre juridique national, régional et communal, toute procédure administrative et judiciaire possible pour empêcher la diffusion de ces propos sur le territoire de Dour.

Art. 3 - Inviter les membres de la société civile/de la Coalition antifasciste à relayer auprès des autorités communales les informations dont elles auraient eu connaissance concernant tout évènement, manifestation ou rassemblement susceptible d'inciter à la haine, à la discrimination, au racisme, à l'antisémitisme, au sexisme, à l'homophobie sur le territoire de Dour.

Art. 4 - Soutenir et promouvoir les initiatives locales prises par les membres de la société civile, en faveur du devoir de mémoire de la résistance face à l'Allemagne nazie, au fascisme et à l'extrême droite.

Art. 5 - Engager l'ensemble des services communaux dans la lutte contre l'extrême droite et dans la promotion des valeurs d'égalité et de non-discrimination et les inviter à œuvrer, en toute circonstance, à la construction de « Dour, commune antifasciste ».

Art. 6 - Insister sur le caractère essentiel des valeurs universelles d'égalité et de non-discrimination dans la formation de l'ensemble des fonctionnaires, et en particulier des policiers.

Art. 7- Sensibiliser la jeunesse de notre commune aux dangers de l'extrême droite, à travers des initiatives et des projets à mener en collaboration avec les écoles de la commune, les organisations de jeunesse, maisons de jeunes et l'ensemble du tissu associatif dourois.

Art. 8 - Sensibiliser le tissu économique de notre commune aux dangers de l'extrême droite et soutenir toute initiative permettant d'intégrer le monde économique local dans

les objectifs de lutte contre l'extrême droite et de promotion des valeurs d'égalité et de non-discrimination.

Art. 9 - Soutenir, promouvoir et communiquer les actions de la société civile, des associations, du monde culturel, économique et social, des partis politiques, afin de faire de Dour une commune antifasciste.

Art. 10 - Pour ce faire, de publier la présente motion sur le site internet de la commune.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Carine NOUVELLE

Le Bourgmestre,
(s) Carlo DI ANTONIO

Pour extrait certifié conforme délivré le 27 février 2024

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

